

**GROUPEMENT DES ANCIENS
DU CERN**

BULLETIN N° 1

JUILLET 1990

Adresse: Groupement des Anciens du CERN
c/o Association du Personnel
CERN
CH-1218 GENEVE 23

EDITORIAL.

Voici donc le premier numéro de ce Bulletin dont votre Comité parle depuis longtemps déjà.

Commençons par rappeler brièvement **ce qu'est le Groupement des Anciens du CERN (GAC)**. Ce groupement rassemble tous ceux qui veulent y adhérer et qui sont bénéficiaires d'une retraite servie par la Caisse de Pension du CERN. Les missions du GAC sont les suivantes:

- aider par tous les moyens à sa disposition ces bénéficiaires dans les difficultés qu'ils (elles) peuvent rencontrer.

- constituer le lien entre nous tous, les retraités(ées) du CERN, les conjoints(tes) ou les veufs(ves), pour nous ménager des rencontres et créer des occasions de retrouver les anciens(nes) collègues de travail.

- représenter les bénéficiaires auprès de l' Association du Personnel du CERN et, par l'intermédiaire de cette dernière, de faire entendre notre voix dans les instances qui nous concernent.

Le rôle du Bulletin est d'être l'instrument essentiel de cette liaison étroite que nous voulons établir entre nous. Il doit vous apporter des informations sur

- le travail que fait votre Comité
- certaines questions qui nous sont posées aux permanences des premiers mardis du mois.
- certains problèmes qui se posent aux veuves

Nota. Nous souhaitons que ce premier bulletin paraîsse avant les vacances. De ce fait, le temps nous a manqué pour en faire un résumé en anglais, ce dont nous nous excusons. A partir du No 2, chaque bulletin comportera un tel résumé.

- certains problèmes qui se posent aux invalides
- l'évolution des questions touchant la Caisse de Pension et l'Assurance Maladie
- les rencontres et les voyages que le Groupement organise
- enfin, sur le courrier que vous ne manquerez pas de nous adresser.

Nous pensons publier trois à quatre Bulletins par an, à des dates variables qui seront dictées par la matière à publier.

Ce Bulletin No 1 est envoyé à titre exceptionnel à tous les bénéficiaires, membres ou non du GAC. Nous considérons que notre effectif actuel, bien que déjà importants, doivent croître encore, car plus nous serons nombreux, plus nos avis auront du poids. Et tout le monde est bien conscient de l'importance des questions débattues aujourd'hui touchant aussi bien à nos retraites qu'à notre couverture maladie.

Il est donc important que tous, nous fassions un effort pour convaincre ceux qui ne le sont pas encore qu'il y va de leur intérêt à venir renforcer les rangs du GAC.

Nous souhaitons que ce Bulletin vous incite à nous écrire ou venir au permanences pour nous faire part de vos remarques, de vos idées, de vos préoccupations. Et d'avance, nous vous en remercions.

ASSEMBLEE GENERALE

25 avril 1990

Grand Amphithéâtre du CERN

COMPTE RENDU D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 1989

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

J'ai l'honneur d'ouvrir, cet après-midi, la première Assemblée Générale du Groupement des Anciens du CERN (G.A.C.) dont les statuts ont été adoptés à l'issue d'un vote par correspondance le 18 juillet 1989. Ils remplacent les statuts du Groupe de Coordination des Anciens du CERN, qui dataient de l'Assemblée Générale du 9 février 1987.

Nous arrivons donc dans une ère nouvelle, qui entraînera un nouveau type de fonctionnement pour le Président et le Comité, qui entrent officiellement en fonction aujourd'hui.

En 1989, l'Assemblée Générale du Groupe de Coordination des Anciens du CERN eut lieu le 11 avril. Elle n'avait réuni que 90 participants. Le Comité l'a regretté, mais peut-être était-ce dû à l'heure tardive de cette réunion. C'est la raison pour laquelle celle d'aujourd'hui s'ouvre au début de l'après-midi.

Je dois vous rendre compte, au nom du Comité sortant, des activités de la période s'étendant de la dernière Assemblée Générale, le 11 avril 1989, à aujourd'hui. Si je reprends le programme d'activités pour 1989 présenté lors de l'Assemblée Générale de l'an dernier, il me semble que les objectifs alors définis ont

été atteints.

Le premier point concernait la consolidation des structures existantes et la rédaction de nouveaux statuts, que nous avions présentés à l'Assemblée Générale de 1989. Mais, le quorum n'étant pas atteint, il fallut mettre en route le processus du vote par correspondance.

Le 18 juillet, les scrutateurs, élus par l'Assemblée Générale du 11 avril 1989, procédèrent au dépouillement des bulletins de vote par lesquels les membres du Groupement se sont exprimés sur l'acceptation ou le refus des statuts.

Les résultats du dépouillement furent les suivants

- bulletins délivrés	348
- bulletins reçus	187
- bulletins OUI	183
- bulletins NON	1
- bulletins nuls	3

Participation	54 %
Majorité favorable	98 %

Les statuts proposés ont donc été approuvés conformément aux prescriptions des statuts antérieurs et aux décisions de l'Assemblée Générale et sont entrés en vigueur le 18 juillet 1989.

Je tiens à remercier toute l'équipe qui a travaillé sous la direction de Robert LEVY-MANDEL pour arriver - après 13 versions

sans cesse remises sur le métier - à présenter celle qui a été approuvée par le vote du mois de juillet. Nous verrons à l'usage comment ces statuts permettent à notre Groupement de fonctionner correctement et de remplir les tâches qui lui incombent.

C'est en fonction de ces statuts que les votes pour l'élection du Président, du Comité et celle des Vérificateurs aux Comptes ont été effectués. Les résultats seront donnés au point 12 de l'Ordre du Jour.

La consolidation du G.A.C. apparaît clairement lorsque l'on compare l'évolution du nombre de bénéficiaires de la Caisse de Pensions du CERN et le nombre de membres de notre Groupement. Le tableau suivant, ayant pour origine le Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions du CERN, montre l'évolution de la Caisse.

<i>Date du Conseil d'administration de la Caisse</i>	<i>Bénéficiaires</i>
1er mars 1988	719
8 mars 1989	819
28 février 1990	914

Les catégories de **bénéficiaires de la Caisse de Pensions** comprennent les retraités, les handicapés, les conjoints survivants et les orphelins, les pensions bénévoles et les pensions différées. Ceux-ci se répartissent de la façon suivante:

	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>
Retraités	438	529	617
Handicapés	42	45	45
Conjoints survivants	163	175	184
Orphelins	61	51	47
Pensions bénévoles	2	3	3
Pensions différées	13	16	18
Totaux	719	819	914

Le Groupement des Anciens du CERN compte, fin 1989, 466 membres. Ils se répartissent de la façon suivante

Retraités :	364
Handicapés :	27
Conjoints survivants :	75

Le rapport Membres du G.A.C. / Bénéficiaires de la Caisse (sauf orphelins, pensions bénévoles et différées) était

1989 :	360 / 749, soit 48%
1990 :	466 / 846, soit 55 %

soit une augmentation de 7 %

L'âge moyen des bénéficiaires de la Caisse de Pensions, fin 1989, était :

Retraités :	65 ans
Handicapés :	62 ans
Conjoints survivants :	55 ans

Le tableau suivant montre la répartition des bénéficiaires par lieu de résidence fin 1988 et fin 1989. Les orphelins et les pensions différées ne sont pas inclus dans ces chiffres.

	<i>Fin 1988</i>	<i>Fin 1989</i>
France	356	411
Suisse	303	326
Italie	23	24
Angleterre	21	26
Allemagne	10	12
Hollande	9	9
Belgique	3	3
Espagne	11	15
USA	3	3
Norvège	2	2
Suède	3	3
Grèce	1	3
Guyanne franç.	1	1
Chili	1	2
Danemark	1	1
Autriche	1	1
Finlande	-	1
Pérou	-	1

Les deux statistiques ont évolué de la même manière. On peut faire un classement plus

évacuateur de cette répartition des bénéficiaires par pays :

- France et Suisse 737, soit 87 %
- Italie, Grande-Bretagne,
- Allemagne 62, soit 7 %
- Reste du monde 45, soit 5 %

Une estimation plus fine des bénéficiaires résidant dans la France voisine (Ain, Haute-Savoie) et dans la Suisse proche (Cantons de Genève et Vaud) par rapport aux autres bénéficiaires serait d'ailleurs intéressante pour un contact plus efficace.

En 1989, le Comité s'est réuni sept fois, soit à peine plus qu'une fois tous les deux mois. En 1990, il s'est déjà réuni quatre fois.

Outre le désir de vous aider à mieux vivre votre retraite et les services ponctuels qui ont pu être rendus à certains d'entre vous, le Comité a assuré les tâches entrant dans la mission du Groupement.

Parmi les activités les plus spécifiques du G.A.C. qui seront traitées dans les points 7, 8, 9 et 10 du présent Ordre du Jour, on peut citer :

- La rencontre des veuves, le 5 décembre 1989, dont Mesdames BUSI, ROSSLINGER et VERMEULEN ont été les animatrices. Madame VERMEULEN nous en fera le compte rendu;
- L'action concernant les bénéficiaires d'une pension d'invalidité, qui sera traitée par J. DOZIO;
- Le service des Permanences, dont le coordinateur est Milan GEORGIJEVIC qui en fera le rapport;
- Les rencontres d'anciens des 24 mai et 25 octobre, ainsi que le voyage dans le Bugey le 7 juin 1989. Rapporteurs : R. CARTIER et J. ROBERT.

A cela viendra s'ajouter - point 4 de l'Ordre du Jour - le

rapport du Trésorier et celui des Vérificateurs aux comptes - point 5 - que vous devrez d'ailleurs approuver - point 6. Viendra ensuite le résultat des élections.

Il nous semble que le programme prévu lors de l'Assemblée Générale de l'an dernier a été rempli.

Nous savons très bien qu'il y a encore beaucoup à faire, que nous devons être plus efficaces et approfondir nos actions.

D'excellents contacts ont été maintenus avec l'Association du Personnel, tant au niveau de son Bureau Exécutif que de son Secrétariat, qui ont donné à notre Groupement toute l'aide et l'hospitalité qui nous étaient nécessaires : c'est un plaisir que de leur manifester notre reconnaissance en cette occasion.

Le Groupement comprend deux observateurs au Conseil du Personnel, qui sont membres ex-officio du Comité. Albert BURGER et Lorenzo RESEGOTTI ont rempli cette tâche avec efficacité. Ils ont tenu le Comité régulièrement informé des questions discutées au Conseil du Personnel, qui pouvaient avoir une incidence pour les bénéficiaires de la Caisse de Pensions, et ont reflété auprès de l'Association du Personnel les avis des Membres du Comité.

Sans être formellement reconnu par la Direction, le Groupement a continué de témoigner son attachement à l'Organisation par de multiples contacts établis par plusieurs de ses membres et par l'assistance qu'ils ont donnée aux travaux de certains comités consultatifs. Le Président et un membre du Comité ont assisté à la CCPSRI (Commission Consultative de Protection Sociale, Réintégration et Intégration) et au sous-groupe

de travail sur les pensions de vieillesse et survivants.

D'autres membres du Comité se sont intéressés aux problèmes relatifs à l'assurance maladie et aux conditions économiques et sociales.

Malheureusement, onze de nos amis retraités nous ont quittés pendant l'année écoulée. Je tiens à présenter, en notre nom à tous, nos condoléances les plus attristées à leurs familles et à leur dire que si elles ont besoin de l'aide du Groupement, nous sommes prêts à les accueillir, à les conseiller et à les aider.

Les liens de solidarité établis entre les membres du personnel du CERN par des longues années de travail en commun et

pour les conjoints et notamment pour les veuves, dont l'appui moral et matériel a été souvent un facteur essentiel de réussite pour l'activités de leurs maris. En s'efforçant de mettre en valeur ces liens et leur pérennité, par delà les frontières de l'âge et les distinctions légalistes, le Groupement rend service non seulement aux anciens, mais à l'ensemble des actifs (qui prennent d'ailleurs de plus en plus conscience d'être les anciens de demain) et à l'Organisation elle-même, si grande est encore la puissance morale de l'"Esprit du CERN", découverte avec admiration par tous ceux qui se sont penchés sur son histoire.

Jean GERVAISE
Président sortant.

PROGRAMME D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 1990

Le Groupement des Anciens du CERN, créé le 9 février 1987, bénéficie maintenant de trois années d'expérience. Le Président et le Comité étant élus pour deux ans, il va sans dire que l'on notera une certaine continuité dans les actions entreprises depuis sa création.

Nos objectifs pour l'année 1990 doivent être ambitieux, et les moyens de travailler encore plus efficaces.

En tout premier lieu, notre effort doit porter sur l'accroissement de l'effectif du Groupement. Seul un groupement fort, soutenu par tous ses membres, sera susceptible de recevoir une plus grande considération des instances de dévouement restent aussi forts pour les retraités eux-mêmes que

dirigeantes du CERN.

En effet, le Groupement des Anciens n'a pas de liens formels avec l'Administration du CERN, bien que le Président et le Comité aient toujours entretenu de bonnes et confiantes relations avec elle. D'après ses statuts, le Groupement fait partie intégrante de l'Association du Personnel du CERN. Il reçoit son soutien actif et est d'ailleurs représenté au sein du Conseil de l'Association par deux observateurs, membres du Groupement et élus conformément aux Statuts de l'Association du Personnel.

Les Anciens sont liés au CERN par des liens solides:

- les liens spirituels, forgés par leur dévouement à l'Organisation;
- la solidarité de la communauté des membres du personnel et de

leurs familles, qui persiste après la retraite;

- les liens culturels, qui se matérialisent grâce à l'information transmise par le COURRIER CERN et le BULLETIN HEBDOMADAIRE qui nous tiennent au courant des activités de l'Organisation et des Conférences auxquelles nous avons également la possibilité d'assister. Nous sommes fiers de rester porteurs de l'image d'excellence du CERN à l'extérieur et d'avoir participé à la construction et aux succès expérimentaux du plus grand laboratoire de physique des particules du monde;

- les anciens font partie de la même Caisse de Pensions du CERN et de la même Caisse Maladie que les actifs. Ils sont, comme ces derniers, intéressés à ce que leur pouvoir d'achat soit maintenu et qu'en conséquence, les pensions restent indexées. Ils sont aussi très attentifs aux discussions actuelles entre le CERN et la Caisse d'Assurance Maladie. Ils souhaitent que dans les tractations avec elle, le CERN défende le maintien des prestations et celui des primes à un niveau raisonnable.

Le Groupement des Anciens, tel qu'il fonctionne, est le mieux à même d'évaluer les problèmes des personnes ayant été employées par l'Organisation et de leurs conjoints.

Ceci lui permet de défendre leurs intérêts, de développer une solidarité effective entre les Cernois et leur anciens Collègues et de mettre à la disposition des membres du Groupement des anciens, information et entraide mutuelle.

Ceci s'applique bien sûr à toutes les catégories de bénéficiaires de la Caisse de Pensions :

- retraités
- handicapés

- conjoints survivants.

Avec un effectif actuel atteignant 55 % des bénéficiaires, le Groupement est déjà largement représentatif. Toutefois, le Président et le Comité souhaiteraient que ce pourcentage augmente pour avoir toujours plus de poids dans les discussions à venir.

Il serait souhaitable que le Groupement soit représenté dans tous les Comités où se prennent des décisions qui peuvent intéresser les bénéficiaires de la Caisse de Pensions afin d'apporter son expérience et de soutenir l'action de l'Association du Personnel dans les domaines qui touchent aux intérêts des bénéficiaires.

Pour créer les éléments nécessaires au succès du Groupement des Anciens, il faudra mieux structurer les organes du Comité et redistribuer les responsabilités dans le cadre de quatre grands groupes d'activités

- Représentation :

- Relations avec l'Administration du CERN, la Caisse de Pensions et la Caisse Maladie;
- Relations avec l'Association du Personnel, notamment par l'intermédiaire de nos deux observateurs au Conseil du Personnel;
- Contacts avec les associations d'anciens des organisations euro-péennes et internationales.

- Social :

- Permanences : le rythme des permanences sera maintenu;
- Veuves : continuation des réunions et poursuite des études appropriées;
- Handicapés malades : étude des actio la base du recensement effectué à dernière;
- Réunions des anciens et voyages: nombre.

Communication : nouvelles activités

- Etablissement d'un annuaire des membres du Groupement, moyennant autorisation écrite de ceux qui souhaitent y figurer;
- Lancement d'un bulletin trimestriel, qui comporterait éventuellement un résumé en langue anglaise.

Administration :

- Secrétariat;
- Trésorerie : relance auprès des membres inscrits non à jour de leur cotisation;

- Révision des statuts;
- Recherche d'un local.

En conclusion, j'espère que chacun d'entre vous est conscient du rôle très important que le Groupement des Anciens peut jouer à l'avenir.

Le Président et le Comité récemment élus comptent sur votre soutien effectif et souhaitent qu'un certain nombre d'entre vous aient envie de participer à nos travaux. Ils pourront ainsi, tout naturellement, assurer la nécessaire relève de ceux qui ont travaillé à créer le Groupement et à le faire vivre jusqu'à présent.

Jean GERVAISE
Président réélu.

RESULTATS DES ELECTIONS

ELECTION DU PRESIDENT

Bulletins délivrés	466
Bulletins reçus	303
Bulletins valables	300
Jean GERVAISE	202 voix
René CARTIER	98 voix

René	CARTIER	220	"
Jean	DOZIO	215	"
Milan	GEORGIJEVIC	225	"
Jean	GERVAISE	265	"
Alfred	GUNTHER	139	"
Théo	KROEWERATH	215	"
Robert	LEVY-MANDEL	229	"
Marcel	MARY	219	"
Lorenzo	RESEGOTTI	232	"
Jacqueline	ROESSLINGER	175	"
Peter	STANDLEY	163	"
Thea	VERMEULEN	184	"

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE

Bulletins délivrés	466
Bulletins reçus	302
Bulletins valables	301
Maria-Teresa AMATO	184 voix
Jean-Paul BUATHIER	179 "
Caterina Maria BUSI	184 "

La candidature de J.GERVAISE, réélu comme Président, ne compte plus dans cette liste.

L'Assemblée générale a accepté de porter à 14 le nombre des Membres du Comité.

**ELECTION DES VERIFICATEURS
AUX COMPTES**

		Ulrike	ZECHLIN	130	"
		André	DE DUMONT	203	"
bulletins délivrés	466	Gilbert	MELIN	218	"
bulletins reçus	292				
bulletins valables	283		L'Assemblée générale a accepté de		
			porter à 4 le nombre de		
Bernard BERTSCHY	197 voix		Vérificateurs aux Comptes.		

COMPOSITION DU NOUVEAU COMITE

Président	J.GERVAISE	Annuaire	J.DOZIO
Vice-Présidents	R.CARTIER		J.P.BUATHIER
	T.VERMEULEN	Révision des statuts	R.LEVY-MANDEL
Secrétaire	M.MARY	Voyages	R.CARTIER
Secrétaire adjointes	M.T.AMATO		T.KROEWERATH
	C.M.BUSI		J.ROBERT
Trésorier	J.DOZIO	Réunion des anciens	R.CARTIER
Trésorier adjoint	J.P.BUATHIER		M.T.AMATO
Permanence	M.GEORGIJEVIC	Réunion des veuves	J.ROESSLINGER
Permanence (adjoint)	L.RESEGOTTI		T.VERMEULEN
Bulletin	A.GUNTHER	Liaison avec les invalides	
	R.LEVY-MANDEL		R.CARTIER
	P.STANDLEY		T.KROEWERATH
		Visites du CERN	J.P.BUATHIER

LETTRE OUVERTE A MICHEL BORGHINI, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CERN

Les enjeux des discussions actuelles concernant la Caisse de Pensions nous ont conduits à publier, ci-dessous, une lettre ouverte adressée au Président de l'Association du Personnel. Pour

votre information sur ce sujet, vous trouverez en annexe copie de la motion concernant les pensions et votée par le personnel au cours de l'Assemblée générale extraordinaire, le 18 mai 1990.

Cher Président,

Le Groupement des Anciens du CERN (G.A.C.), fort de plus de 500 membres, a suivi avec un intérêt bien naturel l'action menée avec persévérance par l'Association du Personnel en faveur de la Caisse de Pensions, action dont il a été informé en particulier par les communiqués de l'Association dans le Bulletin hebdomadaire du CERN. La présentation de la situation faite par le Président Henry Piney à l'Assemblée générale du G.A.C. du 25 avril 1990 a été très appréciée et je lui en renouvelle ici notre remerciement.

Par l'intermédiaire des représentants des pensionnés au sein du Conseil du Personnel, le Comité du G.A.C. a été constamment informé des débats et des démarches des délégués et des

responsables de l'Association concernant les pensions, efforts qui ont culminé avec la motion sur ce sujet votée par les participants à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association, le 18 mai 1990. Notre Comité partage entièrement les soucis de l'Association concernant l'équilibre technique de la Caisse de Pensions, la dette de l'Organisation et la garantie de versement des pensions. Il m'a donc chargé de vous exprimer notre entier soutien à vos prises de position et nos remerciements pour la défense des intérêts des membres et des bénéficiaires de la Caisse de Pensions sans distinction d'états.

Le Président
Jean GERVAISE

proton

flash information

ASSOCIATION DU PERSONNEL



STAFF ASSOCIATION

11

PENSIONS

LE PERSONNEL DU CERN, réuni en Assemblée générale extraordinaire le 18 mai 1990,

SUR LES GARANTIES

CONSTATE QUE:

- il n'a d'autre protection sociale que celle que lui fournit l'Organisation;
- le versement des pleines pensions n'est garanti que tant que le CERN existe;
- il n'y a pas de garantie suffisante en cas de dissolution du CERN;

RAPPELLE QUE:

- tant que cette garantie n'existera pas, il ne pourra accepter d'autre option que celle d'une Caisse de pensions pleinement capitalisée et en équilibre;

DEMANDE QUE:

- la garantie directe du versement des pensions en cas de dissolution, indexées au coût de la vie, dues au personnel du CERN et de l'ESO, soit donnée par les Etats membres eux-mêmes, comme c'est le cas dans d'autres organisations internationales;

SUR LES COTISATIONS

CONSTATE QUE:

- les paramètres économiques (rendement des placements, adaptation des salaires et des pensions) utilisés jusqu'à présent pour évaluer l'équilibre technique de la Caisse de pensions ne sont pas en accord avec les résultats observés pendant l'existence de la Caisse;

SOUHAITE:

- des paramètres plus réalistes, qui tiennent compte à la fois des résultats observés et des améliorations attendues d'une gestion plus professionnelle;

ACCEPTE:

- un relèvement de la cotisation totale à la Caisse de Pensions jusqu'à 30% des salaires de référence;

RAPPELLE QUE, depuis juin 1981:

- le Conseil du CERN a choisi les Services Industriels de Genève et les Organisations cordonnées comme référence pour l'établissement des niveaux de pensions et des cotisations;
- la cotisation du personnel est fondée sur le principe de la contribution du personnel normalisée;

proton

flash information

ASSOCIATION DU PERSONNEL



STAFF ASSOCIATION

- les niveaux des pensions du CERN sont toujours inférieurs à ceux de ces organismes de référence;

DEMANDE QUE:

- la discussion paritaire sur la répartition de la cotisation globale entre le personnel et l'Organisation ait lieu comme prévu par les Statut et Règlement du personnel et par l'Accord de siège signé avec la Suisse, qu'elle prenne le temps nécessaire pour être menée correctement, et qu'elle conduise à des résultats équitables;

REFUSE:

- de revenir au rapport 1:2

SUR LA DETTE

CONSTATE QUE:

- en 1981, pour assurer le relèvement du niveau des pensions en plusieurs étapes, il a été décidé sur une base tripartite, que le CERN ne payerait pas tout de suite intégralement sa pleine contribution à la Caisse, mais d'en faire une dette envers cette Caisse, indexée sur le coût de la vie à Genève et portant un intérêt annuel de 3,5% et qu'un plan d'amortissement de cette dette a été approuvé par le Conseil;
- que la même décision a été prise au sujet de la part de l'Organisation relative au rachat d'annuités correspondantes;
- que les personnels du CERN et de l'ESO, ainsi que l'ESO lui-même, payent l'intégralité de leurs obligations envers la Caisse;
- que, plus tard, les versements dûs à la Caisse pour compenser les effets de la politique de départs anticipés ont été rajoutés à cette dette;
- que cette dette dépassait 350 MCHF (en prix 1990) à la fin de 1989;
- que cette dette n'est pas clairement garantie;
- que l'accroissement de cette dette en rendra le remboursement de plus en plus problématique;

DEMANDE QUE:

- soit établie la responsabilité juridique des Etats membres vis-à-vis de cette dette en cas de dissolution de l'Organisation ou du retrait d'un ou de plusieurs Etats membres;

et, en attendant, QUE:

- le CERN respecte ses engagements envers la Caisse de pensions, continue de suivre le plan d'amortissement et de verser les intérêts au taux de 3,5% net décidé par le Conseil en 1981;
- le CERN n'augmente pas sa dette en y ajoutant des éléments supplémentaires.